

## FICHE DE POSTE

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MUSIQUE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Sous la responsabilité hiérarchique de l'A-DASEN en charge du 1er degré Ce poste est implanté à la direction des services départementaux de l'éducation nationale à Digne-les-Bains.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>MISSIONS</b>	<p><b><u>Personne ressource</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseiller pédagogique musique est une personne ressource : <ul style="list-style-type: none"> <li>- auprès des IEN de circonscription et des instances de gouvernance des deux réseaux des Alpes de Haute-Provence ;</li> <li>- pour les écoles du département.</li> </ul> </li> <li>A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec le conseiller pédagogique départemental arts plastiques et le conseiller arts et culture du second degré.</li> <li>Il participe aux conseils pédagogiques des deux réseaux lorsque les questions portées à l'ordre du jour concernent les enseignements artistiques et/ou le parcours d'enseignement artistique et culturel (PEAC).</li> </ul> <p><b><u>Au titre de ses missions d'animation et de formation, le CPD</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Propose, en concertation avec les équipes de circonscriptions, des animations pédagogiques en musique.</li> <li>Participe à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation inscrites au PAF volet départemental.</li> <li>Sensibilise par la pratique à la démarche de création.</li> <li>Invite les enseignants à découvrir des espaces de documentation pédagogique, des lieux culturels, des ouvrages clés afin de permettre une rencontre sensible avec les œuvres musicales et de construire des pistes pédagogiques.</li> </ul> <p><b><u>Afin de promouvoir l'éducation artistique et culturelle dans le département, le CPD</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagne et promeut les actions départementales qui s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales : le projet départemental artistique et culturel, les rencontres chorales, la rentrée en musique, les classes à horaires aménagées musique...</li> <li>Coordonne, anime et pérennise les actions avec les partenaires, rencontre et agrée les artistes intervenants.</li> <li>Organise des événements culturels, en partenariat avec les associations, le conservatoire à rayonnement départemental et les écoles de musique.</li> <li>Accompagne la mise en œuvre des chorales dans le cadre d'actions éducatives (armistice, petits artistes de la mémoire.)</li> </ul> <p>Le conseiller musique fournit un rapport d'activités annuel à l'A-DASEN pour le premier degré.</p>

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être enseignant du 1er degré titulaire du CAFIPEMF spécialité « musique » La mission de conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques artistiques, des connaissances didactiques et pédagogiques, des capacités de communication, de travail en partenariat. Elle exige une grande rigueur professionnelle et tout à la fois des compétences d'autonomie et une forte capacité à rendre compte au quotidien de ses actions.
	<b>NOMINATION ET QUOTITE</b>	Les missions qu'il est amené à exercer nécessitent une grande disponibilité. Elles sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Ce poste est soumis à une obligation de service de 1607 heures annuelles dont l'organisation relève de la compétence de l'A-DASEN.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• lettre de motivation et CV à adresser à M. le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (PGRHM) ;</li> <li>• participation à un entretien.</li> <li>• Saisie du vœu dans l'application MVT1D</li> </ul>